



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les allocataires du RSA et de l'AAH en difficulté

Question écrite n° 41832

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur le fait que les allocataires du revenu de solidarité active et de l'AAH doivent payer une taxe foncière élevée, bien que leurs moyens financiers soient minimes. Il est étonnant et inadmissible de constater que la taxe d'habitation qui revenait aux communes fut enlevée, mais que les plus pauvres doivent à leur tour payer une taxe foncière qui reviendra à l'État. Sans oublier que le montant de cette taxe a augmenté drastiquement de 28,9 % en moyenne depuis 2012 et que La Réunion ainsi que tous les départements d'outre-mer font partie des départements français où ce montant est le plus élevé avec une moyenne de 2 158 euros. À La Réunion, il est de 2 186 euros, *a contrario* de l'Hexagone où il est de 1 573 euros et de la moyenne France qui est de 1 585 euros. Il y a ici une injustice lorsque l'on sait la grande pauvreté régnant dans les territoires ultramarins. Il lui demande des explications face à ces différences entre les DOM et l'Hexagone et s'il mettra en œuvre des mesures afin de diminuer ces taxes et permettre aux pauvres de pouvoir terminer leurs fins de mois dignement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41832

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 octobre 2021](#), page 7485

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)